

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B106-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B106

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à l'entretien et à l'amélioration de la signalisation de la voirie communautaire - 2 lots (n°13M117 et 13M118)

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(s) :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_22

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer deux marchés relatifs à l'entretien et à l'amélioration de la signalisation de la voirie communautaire – 2 lots (n°13M117 et 13M118)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Les marchés en cours venant à terme, le présent rapport vise le renouvellement de ces derniers afin d'assurer l'entretien et l'amélioration de la signalisation verticale et horizontale de la voirie communautaire.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

Objet du marché

Ces travaux permettront, d'une part, la création, la réparation ou la dépose complète d'éléments de signalisation verticale de police ou directionnelle (panneaux, panonceaux, balises, mâts, colliers de fixation, fourreaux, massifs etc..) et, d'autre part, la pose de lignes continues et discontinues, de flèches de signalisation, de zebra, passage piétons

Ils sont réalisés sur l'ensemble du territoire de la Communauté du Pays d'Aix. A titre indicatif, les principales zones d'intervention se situent sur Aix-en-Provence (Pôle commercial de la Pioline, Pôle d'Activités hors Duranne) et sur Meyreuil (Carreau de la Mine).

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Conformément à l'article 10 du CMP, la présente consultation a fait l'objet d'un allotissement. Elle est décomposée en 2 lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché : La présente consultation est allotie de la façon suivante :

LOT N°	INTITULE
1	SIGNALISATION VERTICALE
2	SIGNALISATION HORIZONTALE

Chaque marché est conclu à prix unitaires, révisables.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, les lots s'exécutent par bons de commande, émis en fonction des besoins en fonction des seuils ci-dessous :

LOT N°	INTITULE	MINIMUM ANNUEL	HT	MAXIMUM ANNUEL	HT
1	SIGNALISATION VERTICALE	20 000 €		40 000 €	
2	SIGNALISATION HORIZONTALE	30 000€		60 000€	

Chaque lot prend effet à compter du 18 mai 2014 pour une période de 12 mois et est reconductible 3 fois pour une période identique.

Estimation des marchés :

L'estimation des marchés est :

Lot 1 : 25 146 €HT

Lot 2 : 33 779 €HT

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, a été adressé le 15

novembre 2013 aux supports de publicité suivants : JOUE, BOAMP, MONITEUR et PROFIL ACHETEUR.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 - Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 - Valeur technique - coefficient 0.40

la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 7 février 2014, a décidé d'attribuer :

- le marché n° 13M117, lot 1 «signalisation verticale», à la société **LACROIX SIGNALISATION** pour un montant estimatif de **21 816.24 € HT**.
- le marché n° 13M118, lot 2 «signalisation horizontale», à la société **AXIMUM** pour un montant estimatif de **25 915.32 € HT**.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33, 57 à 59 et 77;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 7 février 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M117, relatif à l'entretien et à l'amélioration de la signalisation de la voirie communautaire, lot 1 «signalisation verticale», attribué à la société **LACROIX SIGNALISATION** pour un montant estimatif de **21 816.24 € HT**, le montant

définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M118, relatif à l'entretien et à l'amélioration de la signalisation de la voirie communautaire, lot 2 «signalisation horizontale», attribué à la société **AXIMUM** pour un montant estimatif de **25 915.32 € HT**, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction : 90 - Nature : 61523.

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à l'entretien et à l'amélioration de la signalisation de la voirie communautaire - 2 lots (n°13M117 et 13M118)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV. 2014